

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Plan de ville – Baffardière – Saint Hugues
Sur la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE,**

N° V20/2025

Le Maire

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de marquage au sol sur le plan de ville, à Baffardière et à Saint Hugues

CONSIDERANT la demande de l'entreprise PROXIMARK,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit, à partir du mardi 17 juin à 7h jusqu'au jeudi 19 juin à 19h aux emplacements suivants :

- des deux côtés de la travée Ouest du plan de ville
- sur les places de parking, situées côté gauche en montant, le long de la route du col du Cucheron, au niveau de la gare de départ de la télécabine
- sur les places de parking situées au bas de la résidence « Les myrtilles » à Saint Hugues

Un plan de localisation de ces emplacements est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La mise en place et la gestion de la signalisation seront du ressort de l'entreprise réalisant les travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, les services municipaux, l'entreprise ou la personne chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Pierre de Chartreuse, 16 juin 2025

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI



Diffusion :

Le commandant de la brigade de gendarmerie de St Laurent du Pont

L'Entreprise chargée des travaux pour exécution

Les services municipaux pour information

ANNEXE :

PLAN DE VILLE, SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE



ROUTE DU COL DU CUCHERON, SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE



RÉSIDENCE LES MYRTILLES, SAINT-HUGUES DE CHARTREUSE

